Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR STIMULER L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES

Vote par correspondance facilité

Face à la désaffection des urnes et à l'évolution du comportement des citoyens, de plus en plus nombreux à voter par anticipation ou par correspondance, le Département de l'intérieur et de la santé publique (DISP) donne aux municipalités le mot d'ordre de faciliter et stimuler l'exercice du droit de vote. Par circulaire du Service de l'intérieur, il leur demande d'adresser le matériel de vote par correspondance sur simple appel téléphonique, sans requérir une demande écrite, et d'offrir le système de l'abonnement.

Dans le canton de Vaud, les électeurs ont le choix entre se rendre au bureau de vote en fin de semaine, voter par anticipation dans les 10 jours qui précèdent le scrutin ou par correspondance. Dans ce dernier cas, ils doivent en faire formellement la demande au moins une semaine à l'avance au greffe de leur commune qui leur adresse alors le matériel ad hoc.

Les taux de participation chutant régulièrement ces dernières années, le Service de l'intérieur vient d'adresser cette circulaire aux 385 communes. Le citoyen devrait également avoir la possibilité de contracter un "abonnement" grâce auquel il recevrait systématiquement le matériel nécessaire. Quelques communes, notamment Lausanne, Pully, Gland et Savigny, pratiquent déjà cette formule avec succès.

Lausanne : près de 50% des ne vont plus voter le dimanche !

La part des électeurs qui préfèrent s'exprimer par anticipation ou par correspondance plutôt que de se déplacer au bureau de vote est en constante augmentation : à Lausanne, ils constituent près de la moitié des votants. Une adaptation des procédures paraît nécessaire, compte tenu de ce nouveau comportement.

Dans certains cantons - dont Genève - le matériel de vote fourni aux électeurs est conçu de telle manière que ceux-ci peuvent aussi bien prendre part aux scrutins en se rendant au bureau de vote, qu'en votant par correspondance. Ce système permet aussi de faire l'économie du vote anticipé devenu superflu.

Ce dispositif a reçu un accueil très favorable au bout du lac où près de 9 électeurs sur 10 votent désormais par correspondance; il a également eu un effet positif sur le taux moyen de participation qui s'est accru de 5 à 10%.

Le récent dépôt d'une motion au Grand Conseil donnera l'occasion de faire des propositions dans ce sens et d'examiner si le système genevois est transposable tel quel dans notre canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 janvier 1998

M. Bernard Muhl, Service de l'intérieur, 021 316.40.86